

Saleux infos

Bulletin N° 9 - Octobre 2015

SOMMAIRE

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

Le ramassage des ordures ménagères

Les accueils de loisirs

L'urbanisme

Le week-end des créateurs et saveurs

La bibliothèque municipale

Les parents d'élèves

Une chorale

La Sainte Cécile

La vadrouilleuse

Une offre d'emplois

L'APES recrute

Les travaux en cours

Restauration scolaire
Aide du CD

--0--

Le mot du maire

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

La cérémonie aura lieu le mercredi 11 novembre 2015. Le rassemblement est fixé à 10 heures 30 devant la mairie. Les participants se rendront en cortège, à la suite de l'Harmonie municipale, jusqu'au monument aux morts. Des gerbes de fleurs seront déposées par les anciens combattants, par les enfants de l'école et par les élus. Plusieurs textes seront lus par nos jeunes écoliers.

Ce jour-là, plusieurs employés communaux seront décorés de la médaille du travail.

Tous les présidents des associations, les enseignants, les employés communaux et les habitants de Saleux sont cordialement invités à participer à cette cérémonie.

Le ramassage des ordures ménagères le mercredi 11 novembre (jour férié).

Va entraîner une collecte décalée des ordures ménagères dans notre commune.

La collecte du mardi 10 reste inchangée mais celle du jeudi 12 est décalée au vendredi 13.

Les accueils de loisirs (halte-garderie)

La halte-garderie de l'école maternelle accueille les enfants de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à **18 h 30**.

Celle de l'école Joliot Curie accueille les écoliers de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à **18 h 45**.

Les mercredis, le créneau d'accueil est de 11 h 30 à **12 h 30**.

Les parents sont priés de respecter les horaires de fermeture de ces structures (en gras). En effet, certains d'entre eux arrivent régulièrement avec une dizaine de minutes de retard, voire parfois avec 15 ou 20 minutes de retard.

La conséquence de ces dépassements est qu'ils entraînent des frais supplémentaires à la charge de la commune pour payer les animateurs ou les employés communaux. Si cette pratique doit persister, il sera demandé aux parents concernés une participation à cette dépense.

Urbanisme

Monsieur BOQUELET Simon, instructeur au service urbanisme réglementaire d'Amiens Métropole, tiendra une permanence le jeudi 19 novembre 2015 de 10 heures à 12 heures en mairie de Saleux.

Il répondra à toutes vos questions relatives à l'urbanisme, à savoir les travaux de construction que vous voulez effectuer ainsi que sur les démarches à suivre

Week-end des créateurs et saveurs

Le Comité des fêtes de Saleux organise le **Week-end des Créateurs et Saveurs** les 14 et 15 novembre 2015 à l'Espace Eugène Viandier à Saleux (samedi 10-19 heures – dimanche 10-18 heures).

Bijoux en Murano, peintres sur toiles, accessoires pour enfants, doudous et bavoirs, objets en bois fait par chantournage, miel, hydromel, cartes 3D, produits cosmétiques, champagne, poèmes encadrés, foulard en soie, sacs, charcutier, traiteur, déco sur bois, confitures, foie gras, figurines en terre argileuse, créateur de bijoux.

Nouveautés à l'extérieur : friterie – vins rouge, rosé et blanc – maraicher – grand choix de saucissons secs.

Pendant que vous flânez, un stand enfant animé par « Anniv Féérique » vous est proposé.

La bibliothèque municipale

Est ouverte le mardi de 16 heures 30 à 18 heures et le mercredi de 16 heures 30 à 19 heures (sauf pendant les vacances scolaires).

Elle se situe au **centre multiactivé Jean Catelas** (ex école), salle Louis Aragon.

De nombreux livres sont disponibles mais vous pouvez aussi obtenir le prêt de livres de la bibliothèque centrale Louis Aragon à Amiens après un délai d'attente qui vous sera précisé lors de votre demande.

Représentation des parents d'élèves à l'école de Saleux

L'élection des parents des élèves pour l'année 2015/2016 a eu lieu le vendredi 9 octobre 2015. Les résultats sont les suivants :

Liste LECLERCQ

Candidats proclamés élus – titulaires –

LECLERCQ TRICOTET Céline - HUMBERT GARCIA Virginie
LECLERCQ Stéphane

Candidats proclamés – suppléants -

BENOIT Aurélie - FONTANA TURBANT Gaëlle - TIMBERT
FAURE Majerie

LISTE LECONTE

Candidats proclamés élus – titulaires -

LECONTE Valérie - CAMI Mélanie - BRUNEL Mélanie -
DUFOUR Adeline - PECOUL Karine - BEAUGEOIST
Aurélie - BERTHE Christine - CHAMPION Karine

Candidats proclamés – suppléants -

KANTHACK Lucie - ROSANT Anne - MATIFAT Elodie
DABLEMONT Laetitia - MARTIN Stéphanie -
CHERUBIN Agnès - SALLEMBIEN Thibaut - DEHAN
Séverine

Avez-vous envie de chanter ?

L'école de musique Préludietto propose d'ouvrir une section chorale. Pas de niveau en solfège requis, il faut seulement avoir l'envie de chanter. Bien sûr l'association avant de créer cette activité a besoin de savoir si un nombre suffisant de participants souhaite intégrer l'atelier. Pour manifester votre intérêt ou pour avoir des renseignements préalables, contactez le directeur de l'école de musique qui animera cette chorale si elle voit le jour.
Jérôme MARTEL : 06.61.96.46.07

La musique municipale maintient sa tradition.

Le samedi 21 novembre, à 16h30, une messe en l'honneur de Sainte-Cécile, patronne des musiciens, sera célébrée dans l'église de Saleux. L'office intègrera la participation de l'école de musique Préludietto ainsi que celle de l'Harmonie. Plusieurs œuvres musicales retentiront dans la nef pour cette occasion. A l'issue, parents et amis des musiciens pourront se retrouver à la salle André Chauvin autour du verre de l'amitié. Un concert festif ainsi qu'une remise de diplômes et médailles complèteront cette fête traditionnelle qui s'achèvera par un repas réservé aux membres des deux associations musicales.

Le lendemain, dimanche 22 novembre, une bourse aux jouets sera organisée par la Musique Municipale de Saleux dans la salle André Chauvin, de 14h à 18h. Avec la proximité de Noël vous êtes peut-être à la recherche de cadeaux ; profitez donc de cette offre, une idée de nos musiciens. Si vous souhaitez exposer et vendre, réservez votre table pour 3 euros seulement.

Permanence salle Jacques Leblond (salle de répétition musique), les samedis : 31 octobre, 07 novembre, 14 novembre, de 14h à 16h.

La vadrouilleuse pour les restos du cœur.

L'association sportive « *chés vadrouilleus d'Saleux* » organise une randonnée pédestre ouverte à tous le samedi 28 novembre dans l'après-midi : **la vadrouilleuse**. Inscription dès 14h 30, avant le départ prévu à 15h devant la mairie de Saleux

Le tarif est maintenu à 2 euros, 1 euro étant reversé aux restos du cœur.

Une permanence sera assurée, petite salle Eugène Viandier, pour collecter vos dons en nature : alimentaire non périssable (adulte, bébé), produits d'hygiène. Surtout n'apportez pas de jouets car d'autres manifestations sont organisées autour de cet axe. Vous pouvez bien sûr donner même si vous ne désirez pas participer à la marche qui durera environ 2h 30mn. (9 km)

➤ Permanence le samedi 28 novembre dès 14 heures

Un stand sera dressé en face de la mairie durant les quelques heures de l'après-midi et dès 16h il sera possible de venir manger une crêpe, boire un chocolat chaud, une soupe, en attendant le retour des marcheurs.

Donc, que vous soyez sportif ou non, venez passer un bon moment tout en manifestant votre générosité envers les plus démunis.

Participez nombreux le 28 novembre à l'action des « vadrouilleus d'Saleux »

[Renseignements au : 03-22-89-06-62]

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Offre d'emplois

La société de travail temporaire ACTUEL AMIENS recherche des manutentionnaires, des préparateurs de commandes CACES 1 et des caristes CACES 5 pour travailler à Amiens en 2X8 du lundi au samedi (5h à 13h / 13h à 21h).

Pour tout renseignement, contactez le 03.22.91.55.11

ACTUAL AMIENS, 16 rue des Francs Mûriers – BP 50701 - 80007 AMIENS cedex1 – Email actual.amiens@groupeactual.eu

L'APES (l'Association pour l'autonomie par la Présence, l'Ecoute et les Sorties)

L'APES (l'Association pour l'autonomie par la Présence, l'Ecoute et les Sorties) basée à Saleux recherche un guide/accompagnateur (H/F) à mi-temps, en contrat aidé CUI ou CAE (*le candidat devra vérifier auprès de Pôle Emploi s'il est éligible à l'un de ces contrats*) destiné aux jeunes et aux + de 50 ans.

Profil recherché :

* titulaire du permis B, * rigoureux dans la conduite en ville comme à la campagne, * un bon contact et une bienveillance envers les personnes âgées, * disponible, * ayant le sens de l'organisation de la feuille de route.

Pour plus de renseignements ou pour faire acte de candidature, prendre contact avec madame VILTART Maryse au 03.22.22.10.68

Les travaux en cours dans la commune

La cantine scolaire de l'école Joliot Curie prend forme. Le gros œuvre est achevé et une entreprise est en train de faire la toiture.

L'aménagement de la rue Jean Catelas, du débit de boissons « Le Bacchus » jusqu'à la maison médicale, est en cours et les travaux seront achevés à la mi-novembre.

Les travaux d'installation **de la fibre optique pour Internet** sont intenses en divers points de la commune et nous espérons qu'ils permettront d'obtenir un très bon débit dès 2016.

Les travaux de rénovation du **terrain de football** ont débuté. Ils devraient durer quelques semaines mais le terrain ne sera pas opérationnel avant plusieurs mois. En attendant, les diverses équipes du Football Club de Saleux évolueront sur le stade de Pont-de-Metz.

Les désagréments occasionnés sont nombreux mais ils le seront encore plus dans quelques semaines, c'est-à-dire lorsque les travaux d'aménagement du parking de la cantine scolaire débiteront et ceux de la création d'un rondpoint.

Restauration scolaire – Aide du Conseil départemental pour l'année scolaire 2015-2016

Montant : 35 € par enfant et par trimestre.

L'aide forfaitaire est destinée à couvrir une partie de cantine des enfants scolarisés en maternelle et en primaire selon des critères de ressources. Cette aide sera payée à la fin des premier, deuxième et troisième trimestres sous la forme de chèque d'accompagnement personnalisé (CAP)

Conditions pour bénéficier de cette aide : L'enfant devra déjeuner au minimum 2 fois par semaines.

Le quotient familial du foyer doit être inférieur à 950 €. Il est calculé en fonction des revenus et du nombre de personnes composant le foyer comme suit :

Foyer mono parental

1 personne		1
2 personnes	0,5	1,5
3 personnes	+0,3	1,8
Par personne en plus	+0,4	

Foyer biparental

Couple		1,5
Couple et 1 personne	+0,3	1,8
Couple et 2 personnes	+0,3	2,1
Par personne en plus	+ 0,4	

Exemple :

Foyer monoparental – revenus mensuels 1500 € - nombre d'enfants : 2 – nombre de personnes = 3 – coefficient à appliquer 1,8 – quotient : $1500/1,8 = 833$ € - ce montant est inférieur à 950 € - la famille percevra 35 €/trimestre x 2 = 70 €/trimestre.

NOTA : Les revenus.

Ressources mensuelles ou ramenées au mois des personnes composant le foyer (avant saisie-arrêt, retenue pour indu et trop perçu ou plan de surendettement).

Les ressources prises en compte comprennent l'ensemble des revenus, de quelque nature qu'ils soient, de toutes les personnes composant le foyer à l'exception de : l'allocation logement (APL), l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation spéciale et de ses compléments et les aides, les allocations et prestations dont le montant ou la périodicité n'a pas de caractère régulier. L'allocation interstitielle versée au titre du contrat CIVIS doit être indiquée comme revenus.

Toute personne susceptible de bénéficier de cette aide doit se présenter à la mairie les mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 novembre de 14 à 16 heures 30, munie de tous les justificatifs de ressources.

Important : Il s'agit d'une démarche volontaire.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Le Mot du Maire

Dans le précédent bulletin municipal, je vous ai fait part des raisons pour lesquelles j'avais participé au mouvement de mécontentement des maires de France initié par l'Association des Maires de France.

A la lecture de mon intervention écrite, certains administrés se sont inquiétés de savoir si les impôts de la commune allaient être augmentés l'an prochain.

Je vous rassure, l'article paru n'avait nullement pour but de vous préparer à cette éventualité. Il s'agissait tout simplement de vous tenir informés de la situation actuelle et c'est ce que je continuerai à faire à chaque fois que cela sera nécessaire. En effet, je veux que vous sachiez que l'effort demandé aux collectivités locales est trop important et trop rapide, ce qui contraint certaines collectivités à augmenter les impôts locaux, diminuer les services publics et réduire considérablement les investissements, voire les supprimer totalement.

Je ne proposerai pas une augmentation des trois taxes communales en 2016 et je rappelle qu'une baisse sensible des taxes du « foncier bâti » et du « foncier non bâti » a été appliquée en 2014. Cependant, j'ai quelques inquiétudes à la lecture du projet de loi des finances 2016 qui modifie la règle d'attribution de la dotation globale de fonctionnement. Si elle est votée sous la forme projetée, la diminution de nos recettes sera aussi grande en 2016 et en 2017 qu'elle l'a été de 2008 à 2015, soit plus de 100 000 € par an.

Vous comprendrez qu'il sera alors difficile de mener à bien nos projets avec une telle réduction de nos ressources. Nos investissements devront alors être revus à la baisse et des économies drastiques sur le fonctionnement sont inévitables dès à présent.

Dans ce contexte, l'avenir des petites communes va être de plus en plus ardu et les élus auront beaucoup de difficultés à répondre aux attentes et besoins des concitoyens. En effet, comment faire plus avec moins de moyens ?

Saleux n'y échappera pas et c'est pourquoi, il me semble important de vous faire part de la situation de nos finances et des décisions à venir. **Pour 2015**, notre budget a été voté par le Conseil municipal. Tous les gros investissements en cours (construction de la cantine scolaire, aménagement d'un parking de la cantine, participation financière à la création d'un rondpoint par Amiens Métropole) sont financés en totalité et nous continuons à rembourser deux emprunts comme indiqué dans les tableaux joints :

Date de la dernière échéance	Objet de l'emprunt	Montant des emprunts	Montant de l'intérêt	Taux initial
15.12.2016	Travaux réhabilitation et extension de la mairie	166 000 €	40440,34 €	3,71% en 2003
05.03.2026	Emprunt travaux cantine scolaire	372 000 €	54 437,80 €	2,48 % en 2014

Montant des remboursements annuels pour ces deux emprunts	
En 2016	52 742,92 €
En 2017 jusqu'en 2025 (plus qu'un emprunt à rembourser)	35 539,55 €
En 2026 (fin de cet emprunt)	35 502,74 €

Comme vous pouvez le constater notre situation financière est saine mais la réduction des recettes pourrait impacter de façon significative nos projets à venir.

Par conséquent, sans tomber dans un pessimisme inutile, il me semble nécessaire d'anticiper et de chercher des sources d'économies. Ainsi, j'ai pris un certain nombre de décisions que je compte soumettre à l'approbation de mon conseil municipal et cela pour une application prochaine.

Parmi ces mesures, en voici quelques-unes :

- Les vœux du maire de 2016 et 2017 n'auront pas lieu.
- Seules les cérémonies au monument aux morts des 14 juillet et 11 novembre seront suivies d'un vin d'honneur.
- Les prêts des salles aux particuliers lors des décès seront limités dans le temps et entraîneront obligatoirement le paiement d'une somme correspondant au nettoyage (somme forfaitaire basée sur 2h00 de travail).
- Un sous-compteur d'eau sera mis en place dans chaque salle. Une quantité de consommation d'eau sera prévue dans le montant de la location (ou du prêt pour les associations locales) et tout dépassement sera facturé.
- Le dépassement d'horaire pour la récupération d'un enfant à la halte-garderie fera l'objet d'un paiement supplémentaire.

D'autres mesures au niveau du fonctionnement en général et des services communaux seront également prises.

Comme tout chef de famille pourrait le faire, il s'agit d'une priorisation des dépenses selon les ressources.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de « notre situation ».

Ernest CANDELA